



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMISSION DE RÉCOLEMENT
DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART



BILAN DU RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS DES BIENS CULTURELS DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-AQUITAINE

13 NOVEMBRE 2019



Pêcheurs à marée basse à Saint-Aubin-sur-mer a été identifié comme étant *La pêche aux coquillages* de Gustave Joseph Noël, tableau (FNAC FH 869-302) déposé en 1869, recherché lors du récolement de 2005 au musée national Adrien Dubouché de Limoges et retrouvé par le dépositaire en 2006.

Bilan du récolement des dépôts des biens culturels de l'État en Nouvelle-Aquitaine

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a pour mission de piloter le récolement des dépôts des biens culturels de l'État. Cette opération consiste à vérifier la présence et l'état de biens culturels¹ (tableaux, sculptures, mais aussi meubles, céramiques, objets archéologiques, ethnologiques ou appartenant au patrimoine technique ou scientifique) prêtés à long terme par des institutions dites « déposantes » à des institutions dites « dépositaires ». Il ne s'agit pas d'un simple pointage, puisque l'opération consiste à noter la localisation exacte du bien, son état de conservation, vérifier son marquage et le photographier.

Le secrétariat de la CRDOA élabore des synthèses sur l'état du récolement dans les départements français, chez les grands dépositaires (Présidence de la République, Premier ministre, Conseil d'État, Cour des comptes, ministères...) ainsi qu'à l'étranger.

La Nouvelle-Aquitaine est la cinquième région après la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie et la Bretagne pour laquelle toutes les synthèses départementales ont été publiées sur le site du ministère de la culture. Ces synthèses permettent de dresser l'état des lieux, territoire par territoire, des biens déposés, récolés, localisés, recherchés, et surtout de sensibiliser déposants, dépositaires et citoyens à la question des biens non localisés, afin de favoriser leur redécouverte. Les chiffres des synthèses départementales ont été réactualisés dans le présent bilan régional.

Il est souvent difficile de mener à bien l'ensemble des missions de récolement dans un département, dans la mesure où les œuvres sont généralement dispersées en une multitude de lieux : musées, préfectures, mairies, hôpitaux, tribunaux mais également lieux d'enseignement, de culte. Il est donc particulièrement remarquable que ce récolement soit quasiment achevé pour tous les déposants en Nouvelle-Aquitaine à l'exception de la Manufacture de Sèvres qui n'a pas encore dépouillé ses inventaires concernant ses dépôts éventuels dans cette région. 16 258 des 20 101 biens déposés dans la région ont en effet été récolés, soit 80,88 %, taux sensiblement équivalent au taux moyen de récolement des départements dont la synthèse est publiée (80,30 %). Pour atteindre les 100 % de récolement dans cette région, le Cnap doit encore récoler ses dépôts dans les petites communes sans musées de six départements composant cette région. Ces récolements se terminent en septembre 2019 pour la Creuse et La Haute-Vienne. Ils sont prévus en 2020 pour la Corrèze, la Gironde et la Dordogne et en 2021 pour les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont à l'heure actuelle 1 528 biens qui n'ont pas été localisés à l'issue des récolements et sont donc inscrits comme recherchés (en tenant compte des biens retrouvés depuis les opérations de récolement). Cela représente un taux de disparition de 9,40 % des 16 258 biens récolés dans cette région. Ce taux est significativement inférieur à la moyenne des synthèses départementales (19,36%) publiées sur le site du ministère de la culture.

1 Au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Il faut néanmoins souligner que le récolement est plus ou moins récent selon les déposants, et que si les derniers récolements du Centre national des arts plastiques (Cnap), des musées nationaux, du Mobilier national datent de 2018, certains départements (Charente-maritime, Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne) n'ont pas été récolés depuis 1999 par le Mobilier national, alors même qu'il est soumis à un rythme quinquennal de récolement qui paraît dès lors peu réaliste.

Concernant les biens recherchés, les raisons de leur non-localisation peuvent être diverses. Certains ont été volés, comme ce fut le cas de nombreux « portraits souverains » ou du tableau d'Henri Matisse *Paysage de Corse* ou *L'olivier* (AM 3962P), relevant aujourd'hui du musée national d'art moderne, déposé en 1898 au musée des beaux-arts de Bordeaux et volé entre le 30 janvier et le 2 février 1987. D'autres ont été égarés ou supposés détruits et peuvent alors être retrouvés après le récolement. Par exemple, un décor mural de René Renaud (FNAC 21839) déposé en 1950, supposé détruit après la réfection du bâtiment en 1995 était toujours recherché lors du récolement à l'Institut de rééducation psychologique d'Ars-en-Ré en 2000. Il a été retrouvé en 2003 par le dépositaire, caché derrière un lambris posé en 1987. Au total, en région Nouvelle-Aquitaine, 101 biens ont été retrouvés depuis les derniers récolements.

Enfin, certains biens sont difficiles à localiser parce qu'ils ont fait l'objet d'un sous-dépôt : alors même que les dépositaires ne sont pas autorisés à déplacer un bien sans l'accord du déposant concerné, il arrive qu'ils placent un bien en sous-dépôt dans d'autres institutions. C'est ainsi que deux cartons de tapisserie déposés à l'origine par le Mobilier national au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques à Pau (ancien parlement de Navarre) et recherchés lors du récolement du Mobilier national en 1999, ont été en fait sous-déposés sur deux sites : l'un à la mairie de Montaner et l'autre au musée des beaux-arts de Pau.

Les œuvres qui ne sont pas retrouvées peuvent faire l'objet soit d'un classement, soit d'une demande de dépôt de plainte ou d'un titre de perception. Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier : la date très ancienne du dépôt, l'absence de photographie de l'œuvre, ou la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique. Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

A contrario, la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

En outre, dans le cas des « portraits souverains », le dépôt de plainte est désormais systématique. Cela s'explique par le fait que l'État est parvenu à récupérer des œuvres de ce type à l'occasion de leur réapparition en vente publique.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 88 plaintes qui ont été déposées, et 27 qui doivent encore l'être, autant de chances supplémentaires de récupérer les biens recherchés.

Par ailleurs, aucun titre de perception n'a été demandé pour la région Nouvelle-Aquitaine.



La Creuse à Argenton d'Henri Coulon, huile sur toile (FNAC 4478), déposée en 1913 au musée Labenche de Brive-La-Gaillarde. Œuvre recherchée lors du récolement du Cnap en 2004 ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte et retrouvée en 2015 dans les locaux du régime social des indépendants du Limousin à Limoges.

Biens récolés, recherchés et plaintes par déposant et par département

	Autres musées sous tutelle ministère des Armées			Cnap			Musée de l'armée			Mobilier national			SMF		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Charente	2	0	0	196	43	10	0	0	0	0	0	0	114	0	0
Charente-maritime	3	0	0	332	89	12	0	0	0	3	2	2	685	74	1
Corrèze	0	0	0	68	18	0	381	1	0	0	0	0	514	0	0
Creuse	0	0	0	139	22	0	0	0	0	17	0	0	189	4	1
Deux-Sèvres	0	0	0	275	35	6	154	40	0	4	1	0	870	3	0
Dordogne	0	0	0	140	46	21	43	19	0	1	0	0	3769	73	6
Gironde	15	0	0	393	56	0	14	0	0	7	0	0	582	58	3
Haute-Vienne	0	0	0	322	36	1	0	0	0	3	0	0	3299	471	0
Landes	23	0	0	93	35	3	0	0	0	2	0	0	58	23	0
Lot-et-Garonne	0	0	0	272	50	8	0	0	0	3	0	0	160	47	35
Pyrénées-Atlantiques	0	0	0	157	33	1	6	0	0	10	0	0	2101	45	2
Vienne*	0	0	0	198	32	3	0	0	0	0	0	0	640	172	0
Total	43	0	0	2585	495	65	598	60	0	50	3	2	12981	970	48

*Le Centre des monuments nationaux n'a qu'un dépôt récolé dans la Vienne en 2017 à rajouter au total de 16 257 biens récolés

État du récolement en Nouvelle-Aquitaine par déposant

Déposants	Biens déposés	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés (compte-tenu des retrouvés)
Musée de l'Air et de l'Espace	25	25	25	0
Musée de l'Armée	598	598	538	60
CMN	1	1	1	0
Cnap	3421	2585	2003	495
Musée de la Marine	18	18	18	0
Mobilier national	55	50	45	3
Sèvres	2	0	0	0
SMF	15981	12981	11999	970
TOTAL	20101	16258	14629	1528

Résultat du récolement en Nouvelle-Aquitaine par déposant

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Biens recherchés (compte-tenu des retrouvés)	Classements	Plaintes demandées	Suites à déterminer
Cnap	582	87	495	378	65	52
Mobilier National	5	2	3	1	2	0
Musée de l'Armée	60	0	60	41	0	19
SMF	982	12	970	414	48	508
TOTAL	1629	101	1528	834	115	579

Taux de disparition par déposant

Déposants	Taux de disparition
Cnap	19,15 %
Mobilier National	6,00 %
Musée de l'Armée	10,03 %
SMF	7,47 %
TOTAL	9,40 %

Taux de récolement par déposant

Déposants	Taux de récolement
Musée de l'Armée	100,00 %
Musée de l'Air et de l'Espace	100,00 %
Musée de la Marine	100,00 %
CMN	100,00 %
Cnap	75,56 %
Mobilier national	90,91 %
SMF	81,23 %
Sèvres	0,00 %
TOTAL	80,88 %

Bilan des plaintes

Déposants	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Cnap	65	42	23
Mobilier	2	2	0
SMF	48	44	4
TOTAL	115	88	27